



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 118735

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur le service minimum garanti dans les transports publics et les autres services publics en cas de mouvements de grève. En effet, lorsqu'une grève se déroule dans une entreprise publique et afin de ne pas perdre de vue la nécessaire continuité du service public en faveur de l'utilisateur, il serait souhaitable d'instaurer par la loi le service minimum garanti. Il souhaiterait donc connaître l'avis du Gouvernement sur cette matière importante.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118735

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1703